



## **ETUDE SUR LES MUSIQUES ACTUELLES EN REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON**

### **CONTEXTE**

Créée en 2008, l'Association des Producteurs et Editeurs de Musiques en Languedoc-Roussillon (APEM-LR) a pour but de soutenir les producteurs et éditeurs musicaux et phonographiques et, à travers eux, l'ensemble de la filière des musiques actuelles en Languedoc-Roussillon.

Constatant qu'il n'existait aucune étude consacrée aux musiques actuelles en région Languedoc-Roussillon et convaincues de la nécessité de structurer ce secteur sur le territoire régional, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Languedoc-Roussillon et la Région Languedoc-Roussillon ont souhaité confier à l'APEM-LR la maîtrise d'ouvrage d'une étude portant sur l'ensemble de cette filière en Languedoc-Roussillon.

Un état des lieux et une étude prospective doivent permettre de mieux connaître cette filière hétérogène, de mettre en perspective les orientations stratégiques de ses acteurs économiques et culturels, d'évaluer leur synergie et d'identifier leurs difficultés afin de mieux adapter les aides directes (subventions) et indirectes.

Un chargé de mission recruté au sein de l'APEM-LR assurera la coordination et le suivi de l'étude, en lien avec le prestataire retenu. Il sera également le relais du comité de pilotage et du comité interprofessionnel.

### **ATTENTES**

L'étude est envisagée comme un état des lieux des acteurs économiques des musiques actuelles en région Languedoc-Roussillon (structurés sous forme associative ou commerciale) et un outil d'aide à la décision.

Elle doit permettre :

- De définir une typologie des acteurs économiques des musiques actuelles ;
- De connaître la structuration économique du secteur des musiques actuelles en Languedoc-Roussillon (statut juridique dont part de l'autoproduction, date de création, chiffre d'affaires, chiffre à l'export, sources de financement et connaissances des dispositifs de soutien, nombre de salariés, type de contrats, circulation des artistes en région et hors région...);
- De connaître le maillage territorial par les acteurs des musiques actuelles ;
- D'être un moyen d'échange avec l'ensemble des acteurs de la filière afin de construire une politique adaptée à leurs besoins ;
- D'être un outil d'aide à la prise de décision permettant de mieux connaître et d'affiner les politiques publiques de soutien à cette filière et offrir une vision globale et réaliste afin d'accompagner l'ensemble de la filière et ses nombreux acteurs ;
- De fournir des schémas de développement et de structuration des musiques actuelles en région, par exemple en s'appuyant sur les modèles nationaux et internationaux si ceux-ci sont pertinents au regard de la situation des acteurs des musiques actuelles du Languedoc-Roussillon ;
- De prendre en compte l'environnement numérique dans lequel évoluent les acteurs des musiques actuelles du Languedoc-Roussillon.

## **OBJECTIFS**

Dresser un état des lieux des musiques actuelles et un diagnostic partagés de cette filière en région Languedoc-Roussillon qui seront étayés par la production des éléments suivants :

- Typologie des acteurs des musiques actuelles en région ;
- Cartographie des acteurs des musiques actuelles en région ;
- Analyse des forces et faiblesses de ce secteur économique ;
- Proposition de préconisations de développement, inhérentes à la mise en réseau des acteurs des musiques actuelles ;
- Proposition de pistes de développement inhérentes à la mise en place de dispositifs de soutien individualisé et collectif visant à accompagner le développement économique, la structuration et la professionnalisation des différents domaines composant le secteur des musiques actuelles en Languedoc-Roussillon.

## **MAITRE D'OUVRAGE ET COMITES DE SUIVI**

En accord avec la Région et l'Etat, l'APEM-LR sera maître d'ouvrage de l'étude.

Toutefois, la structure s'entoure pour la réalisation de deux comités :

- Un comité de pilotage composé de la DRAC Languedoc-Roussillon, de la Région Languedoc-Roussillon et de Réseau en scène Languedoc-Roussillon.
- Un comité interprofessionnel composé de la DRAC Languedoc-Roussillon, de la Région Languedoc-Roussillon, de Réseau en scène Languedoc-Roussillon et de représentants professionnels en et hors région.

## **ELEMENTS POUR L'ELABORATION D'UNE METHODOLOGIE**

L'étude portera sur les musiques actuelles en Région Languedoc-Roussillon en incluant les domaines suivants :

- La production : producteurs et éditeurs phonographiques et musicaux, labels ;
- La diffusion : producteurs de spectacles, lieux de diffusion et de résidence, festivals, tourneurs ;

- L'accompagnement : managers, centres de ressource, réseaux et fédérations, dispositifs Tremplins, prestataires administratifs, formation ;
- Les prestataires techniques : studios d'enregistrement et de répétition ;
- La distribution : distributeurs physiques et numériques, mutualisation, plates-formes de diffusion, disquaires, médiathèques.

L'étude implique nécessairement des rencontres avec le comité de pilotage (DRAC Languedoc-Roussillon, Région Languedoc-Roussillon et Réseau en scène) et des professionnels des musiques actuelles en Région.

Le prestataire réalisera une analyse quantitative et qualitative qui confrontera des données nationales.

Il élaborera des questionnaires et des guides d'entretien qui seront validés en amont par le comité de pilotage (la liste des structures à contacter sera remise au prestataire par le comité de pilotage).

Il précisera :

- Le nombre d'entretiens semi-directifs qu'il compte réaliser (au minimum 30 entretiens) ;
- Le nombre minimal de questionnaires nécessaires pour que l'étude soit considérée comme pertinente ;
- Le taux de réponse minimal par questionnaire pour que celui-ci soit utilisable.

Il devra remettre une matrice SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) pour l'analyse des entretiens.

Afin qu'il puisse confronter les dispositifs de soutien culturels et économiques existants en Région Languedoc-Roussillon, l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon et Réseau en Scène Languedoc-Roussillon fourniront au prestataire retenu un descriptif détaillé de leurs dispositifs de soutien ainsi que les montants de subvention attribués en 2008, 2009 et 2010. Pour l'Etat, il s'agira des aides apportées par l'Etat en région et par les organismes et dispositifs nationaux.

Le prestataire s'appuiera sur des dispositifs et expériences élaborés et éprouvés dans d'autres régions de manière à proposer des pistes de développement pouvant être mises en œuvre sur le territoire régional du Languedoc-Roussillon, si ces dispositifs et ces expériences sont pertinents au regard de la situation des acteurs des musiques actuelles en Languedoc-Roussillon.

Le chargé de mission recruté par l'APEM-LR sera l'interlocuteur privilégié du prestataire retenu. Un point hebdomadaire sera effectué entre le prestataire choisi et le chargé de mission.

**ETAPES ET PLANNING PREVISIONNEL**

Durée de l'étude : 6 mois à compter du 10 mars 2011.

Janvier	Validation du cahier des charges par le comité de pilotage: 18 janvier 2011. Présentation du cahier des charges au comité interprofessionnel: 20 janvier 2011. Envoi et publication du cahier des charges validé: 24 janvier 2011.
Février	Date de remise des offres à l'APEM-LR : 24 février 2011.
Mars	Choix du prestataire par le comité de pilotage: 4 mars 2011 (contrat). Rencontre à Montpellier entre le comité de pilotage et le prestataire choisi : 10 mars 2011. Rencontre à Montpellier entre le prestataire choisi et le comité interprofessionnel et présentation de la méthodologie retenue pour l'étude: 17 mars 2011.
Mai	Envoi de l'étude intermédiaire : 15 mai 2011.
Juin	Réunion de mi-parcours et présentation de l'étude intermédiaire au comité de pilotage par le prestataire choisi : juin 2011. Réunion de mi-parcours et présentation de l'étude intermédiaire par le prestataire choisi au comité interprofessionnel: juin 2011.
Septembre	Envoi de l'étude finale : 1er septembre 2011. Rencontre entre le comité de pilotage et le prestataire choisi. Présentation de l'étude finalisée au comité de pilotage et au comité interprofessionnel : 12 septembre 2011.
Présentation publique : fin 2011.	

**DOCUMENTS A REMETTRE**

- Document de présentation
- Document de méthodologie ;
- Questionnaire et grille d'entretien ;
- Document intermédiaire incluant des étapes de retravail successives aux remarques du comité de pilotage et du comité interprofessionnel ;
- Document final incluant des étapes de retravail successives aux remarques du comité de pilotage et du comité interprofessionnel ;
- Document finalisé ;
- Document finalisé synthétique ;

L'ensemble des questionnaires, des compte-rendus des entretiens semi directifs et des matrices SWOT en découlant seront la propriété de l'APEM-LR et de Réseau en Scène Languedoc-Roussillon.

## **CANDIDATURES**

### Compétences requises :

- Connaissance du secteur du Spectacle vivant et en particulier celui des musiques actuelles ;
- Références dans la conduite d'études ;
- Compétences socio-économiques.

### Documents obligatoires à remettre :

- Présentation de la structure (historique, statut, études déjà menées,...) ;
- Garanties financières du prestataire (derniers bilans financiers,...) ;
- Méthodologie détaillée de l'étude à mener ;
- Ebauche de questionnaire aux acteurs des musiques actuelles ;
- Phasage de l'étude ;
- Modalités de réalisation des entretiens ;
- CV des consultants affectés à l'étude ;
- Budget global et détaillé de l'étude TTC qui comprendra notamment le nombre de personnes affectées à l'étude et sa durée.

### Critères de sélection :

- Compétences et références sur des missions similaires ;
- Qualité de la méthodologie ;
- Prix des prestations et cohérence de la décomposition du forfait de rémunération ;
- Garanties financières du prestataire.

Seules seront analysées les propositions respectant les conditions de remise des offres et les modalités exposées dans le présent document.

L'étude ne pourra excéder 6 mois.

Le prestataire retenu devra remettre l'intégralité des documents prévus sous forme contractuelle. La qualité des documents remis, un taux de réponse suffisant et un niveau d'analyse satisfaisant sont bien évidemment attendus. A défaut, une rupture contractuelle pourrait intervenir.

Le prestataire retenu devra respecter le calendrier qui lui sera fourni à l'issue de la 1<sup>ère</sup> réunion de présentation au comité de pilotage et au comité interprofessionnel et qui sera repris sous forme contractuelle. Des pénalités de retard seront appliquées en cas de retard par le prestataire (100€ par jour calendaire).

### Remise des offres :

Le dossier de candidature complet devra être transmis au plus tard le 21 février 2011 (cachet de la poste faisant foi) à :

**APEM-LR**  
**3, rue Beau Séjour**  
**34090 MONTPELLIER**

Contact : arnaud.apemlr34@gmail.com